

RESIDENCE DU RUANDA
RESIDENCE MILITAIRE

Nyanza, le 16 novembre 1959.

N° 015

*à envoyer à
chaque chef de chefferie*

↘

No	Sec 9
TE	AT
R 2	
V. B.	

Copie pour information à :

- Mr le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi
à USUMBURA
- Mr le Résident du Ruanda à KIGALI

Mr l'Administrateur de Territoire,

Ruhengeri



J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une provision d'une proclamation du Mwami en date du 16 novembre 1959, à laquelle il y a lieu d'assurer la plus large diffusion à l'échelon chefferie et sous-chefferie.

Veillez inviter chaque sous-chef à en donner lecture à ses administrés et prendre contact avec les missions de votre Territoire afin d'en porter le contenu, par leur canal également, à la connaissance de la population.

Le Résident Militaire
LOGIEST, G
Col BEM

Logiest